

# INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS  
certiphyto

INFOLIVE n° 20

11 Septembre

**RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :**

☞ Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

**POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :**

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION

**MOUCHE**



Les captures et les dégâts sont en nette augmentation. **Le niveau de risque passe à très élevé sur tout le territoire.** Il est impératif d'avoir une protection à jour contre la mouche.

**DALMATICOSE**

Les dégâts s'intensifient. Assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

**CEIL DE PAON**

Le risque est proportionnel aux défoliations rencontrées au printemps dernier : élevé dans les vergers sévèrement touchés, à moyen dans les parcelles peu touchées.

**TEIGNE**

Début des chutes liées à la teigne. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

**IRRIGATION**

Tenez compte des dernières pluies.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (Afidol), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

FRANCE  
Olive



PACA



La Région  
Occitanie  
Pyrénées Méditerranée



AONS  
terre de lumière

## MOUCHE

### ☞ Observations \* :

D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°20 du 10 septembre 2019, les captures de mouches sont en nette augmentation depuis le début de semaine dernière sur l'ensemble de la zone oléicole : la moyenne des captures réalisées sur le réseau de piégeage a doublé, voire triplé selon les altitudes, Ce regain d'activité s'accompagne d'une **augmentation des piqûres de ponte avec développement larvaire** dans les vergers irrigués et dans les vergers ayant bénéficié de pluies durant le mois d'août. Les dégâts sont en général limités dans les vergers subissant un fort stress hydrique car les olives fripées restent moins attractives pour la mouche. Mais la situation pourrait rapidement évoluer compte tenu des dernières pluies.

### ☞ Évaluation du risque :

**Le niveau de risque passe à très élevé sur tout le territoire oléicole :**

- l'activité des mouches est actuellement très forte et elle tend à se renforcer au cours des jours qui suivent les pluies,
- les olives jusqu'ici fripées vont se gorger d'eau, ce qui les rendra plus attractives pour la mouche,
- les conditions climatiques des prochains jours restent très favorables à l'activité de la mouche, aux pontes et à la transformation des œufs en larves puis en mouches adultes.

### ☞ Préconisations :

**Il est impératif de renouveler rapidement la protection à l'argile blanche calcinée, en fonction des pluies relevées et de la date de la dernière application.** En cas de récolte précoce pour l'huile ou de récolte pour l'olive verte de table, tenez compte du délai d'application avant récolte de 28 jours.

Matière active	Résistance au lessivage par les pluies	Persistance d'action	Délai d'application avant récolte
Kaolin : 99%	20 mm cumulés, voire moins compte tenu des récents vents violents	selon l'érosion par le vent. Renouvellement conseillé une fois par mois.	28 jours

Une vérification visuelle reste encore la meilleure méthode pour déterminer si la protection doit être renouvelée ou pas.

## DALMATICOSE

### ☞ Observations \* :

Les dégâts de dalmaticose s'intensifient dans la plupart des secteurs, en particulier dans les vergers sensibles à la mouche (oliviers irrigués et/ou variétés Bouteillan, Ascolana, Tanche, Cayet Roux...) ainsi que dans les parcelles déjà touchées au cours des années précédentes.

### ☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque étant corrélé à celui de la mouche, **le niveau de risque passe à élevé dans les vergers sensibles et déjà touchés en 2018.**

### ☞ Préconisations :

**Si des symptômes de dalmaticose sont observés, il est impératif de renouveler rapidement la protection contre la mouche, en fonction des pluies relevées et de la date de la dernière application** (voir chapitre « mouche » ci-dessus). L'application d'argile blanche calcinée reste le moyen le plus efficace pour se prémunir de la dalmaticose.

## OËIL DE PAON

---

### ☞ Observations \* :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps dernier. Des feuilles tachées persistent au sein des vergers touchés et l'inoculum reste bien présent.

### ☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques sont propices au développement de l'œil de paon : le maintien de conditions humides et la baisse des températures favorisent la dispersion et la germination des spores.

**Le risque est proportionnel aux défoliations rencontrées au printemps dernier : élevé dans les vergers sévèrement touchés, à moyen dans les parcelles peu touchées.**

### ☞ Préconisation :

**Il est impératif de maintenir une protection contre l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier.** La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Si aucun traitement fongicide n'a été réalisé depuis la fin de printemps, prévoyez l'application d'un cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal, et de la dose homologuée pour le produit utilisé). Les produits cupriques sont mélangeables avec l'argile blanche calcinée.

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations.

## TEIGNE

---

Les premières chutes d'olives attribuées à la teigne sont actuellement observées. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule. Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

\* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires** : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## IRRIGATION

### ☞ Données climatiques :

Depuis le 2 septembre, les besoins en eau ont augmenté dans les zones les plus ventées. Ainsi, les ETP moyennes ont été comprises entre 3,5 et 5,5 mm par jour selon les secteurs. Les pluies du 10 septembre ont été plus abondantes de l'est des Bouches-du-Rhône aux Alpes-Maritimes ainsi que dans les Pyrénées-Orientales. Ailleurs, la situation de sécheresse persiste, avec des pluies généralement inférieures à 20 mm.

Relevés météo du 2 septembre au 10 septembre 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Cumul en mm sur la période	ETP	41	46	39	35	35	32	36	41	45	46	47	49
	Pluies	8	13	24	45	43	29	10	4	10	14	17	40
ETP moyenne en mm / j		4,5	5,1	4,3	3,9	3,9	3,5	4,0	4,6	5,0	5,1	5,2	5,5

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

**Sources données météo** : CIRAME / SCP

Compte tenu de l'état de sécheresse, des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** ont été publiés dans la plupart des départements (sauf Alpes-Maritimes) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### ☞ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 3 j (mm)	1,8	2,0	1,7	1,5	1,5	1,4	1,6	1,8	2,0	2,0	2,0	2,1
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	5,1	5,7	4,8	4,3	4,3	4,0	4,5	5,1	5,6	5,7	5,8	6,2
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 9 j (mm)	7,8	8,7	7,3	6,6	6,6	6,1	6,9	7,8	8,6	8,7	8,9	9,4
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		10	12	10	9	9	8	9	11	12	12	12	13

Pour rappel,  $1 \text{ mm d'eau} = 10 \text{ m}^3 / \text{ha}$  ou encore  $1 \text{ litre} / \text{m}^2$ . Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de  $30 \text{ m}^2$ ), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de  $35 \text{ m}^2$  par défaut.

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 3 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 7 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 9 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> - arrosage tous les 10 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation

☛ **Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :**

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations d'apports données dans le tableau ci-dessus.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations d'apports données ci-dessus.
- pluies cumulées supérieures à 40 mm : suspension des arrosages.